

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre à vingt-heures trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	<u>Etaient présents</u> : G. DONGE, M. LEBLANC, P. LECONTE, Y. POISSON, K. DUPONT, A. MOUCHEL, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, X. GRAWITZ, V. DUBOURG, N. LEGASTELOIS, M. LE GOFF, J.P. LHONNEUR, P. THOMINE, P. VIOLETTE, F. LESACHEY, C. KERVADEC, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, R. BROTON, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, B. MARIE, H. LHONNEUR, F. BEROT, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, M.H. PERROTTE, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, C. MAURER, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, G. GUIOC, J.P. TRAVERT.
71	
Nombre de membres présents :	<u>Absents représentés</u> : D. HAMCHIN donne procuration à M. LE GOFF, G. FOUCHER donne procuration à Y. POISSON, A. SCELLE donne procuration à A. BOUFFARD, O. OSMONT donne procuration à S. VOISIN, A.F. FOSSARD donne procuration à J.P. LHONNEUR, C. SUAREZ donne procuration à X. GRAWITZ, S. MARAIS donne procuration à J. QUETIER.
52	
Nombre de membres votants :	<u>Absents excusés</u> : M. JOURDAN, J. LEMAÎTRE, J. MICLOT, M. MILET, D. CORNIERE, M. JEAN, V. LETOURNEUR, P. LUCAS, B. JOSSET, S. LA DUNE, M.C. METTE, B. NOEL.
59	
Date de convocation :	
05/12/2019	
Date d'affichage du procès-verbal :	
Numéro de délibération :	
862-2019-12-10	

Finances : Proposition d'adoption de la Décision Modificative n°2

La Décision Modificative n°2 a principalement pour objet :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 65 – « *Autres charges de gestion courante* » : d'inscrire un montant supplémentaire de 1198.27 € au titre des admissions en non-valeur et de créances éteintes.
- Au chapitre 022 – « *Dépenses imprévues* » : de diminuer de 17 096.27 € afin de pouvoir transférer ces crédits aux chapitres 65, 023 et 042. La section de fonctionnement reste inchangée à hauteur de 3 103 680.50€.
- Au chapitre 023 – « *Virement à la section d'investissement* » : de transférer 12 500 € à la section d'investissement afin de pouvoir procéder aux écritures de capitalisation de la SPL « NORMANTRI ».

- Au chapitre 042 – « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » de 3398 € permettant ainsi la passation des écritures d'amortissement au cours de l'exercice 2019. En effet, il est rappelé aux membres du conseil communautaire que le budget annexe ordures ménagères est soumis à la nomenclature M4 qui impose à la collectivité d'amortir ses biens au cours de l'année d'acquisition.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Au chapitre 20 – « *Immobilisations incorporelles* » : d'ajouter un montant de 3398 € pour procéder au paiement de diverses annonces et insertions suite au renouvellement du marché de traitement des déchets sur le territoire de Sainte-Mère-Eglise.
- Au chapitre 26 – « *Participations et créances rattachés* » : d'inscrire 12 500 € afin de pouvoir procéder aux écritures de capitalisation de la société publique locale « NORMANTRI ». Le solde du capital sera libéré au cours de l'exercice 2020 et fera l'objet d'une inscription lors de l'adoption du budget primitif.

RECETTES

- Au chapitre 021 – « *Virement de la section de fonctionnement* » : d'inscrire 12 500 € correspondant au transfert de la section de fonctionnement et permettant de financer la capitalisation prévue au chapitre 26 – « *Participations et créances rattachés* ».
- Au chapitre 040 – « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » : d'inscrire un complément de 3398 € aux crédits initialement prévus afin de pouvoir équilibrer les chapitres 040 et 042 en dépenses et recettes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- adopter la Décision Modificative n°2 du budget annexe Ordures ménagères conformément au tableau de synthèse joint au présent rapport.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 10 décembre 2019
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Fonctionnement

DEPENSES					RECETTES						
Code	Libellé	BUDGET 2019	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2019	DM1	DM2	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	417 730,00			417 730,00	013	Atténuations de charges				0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	710 000,00			710 000,00	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	2 050 000,00			2 050 000,00
014	Atténuations de produits				0,00	73	Impôts et taxes				0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 210 000,00		1 198,27	1 211 198,27	74	Dotations, subventions et participations	2 600,00			2 600,00
66	Charges financières				0,00	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00			100 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	50 000,00		65 000,00	77	Produits exceptionnels				0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	350 000,00			350 000,00						
022	Dépenses imprévues	219 140,00	-50 000,00	-17 096,27	152 043,73						
sous-total dépenses réelles		2 921 870,00	0,00	-15 898,00	2 905 972,00	sous-total recettes réelles		2 152 600,00	0,00	0,00	2 152 600,00
023	Virement à la section d'investissement	67 024,96		12 500,00	79 524,96						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 785,54		3 398,00	118 183,54	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00
sous-total dépenses d'ordre		181 810,50	0,00	15 898,00	197 708,50	sous-total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00
					0,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	951 080,50			951 080,50
Total :		3 103 680,50	0,00	0,00	3 103 680,50	Total :		3 103 680,50	0,00	0,00	3 103 680,50

Investissement

DEPENSES					RECETTES						
Code	Libellé	BUDGET 2019 + RAR	DM1	DM2	TOTAL BUDGET	Code	Libellé	BUDGET 2019 + RAR	DM1	DM2	TOTAL BUDGET
16	Emprunts et dettes assimilés				0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dt 1068)	40 000,00			40 000,00
20	Immobilisations incorporelles		1 000,00	3 398,00	4 398,00	13	Subventions d'investissement reçues				0,00
21	Immobilisations corporelles	263 507,29	-1 000,00		262 507,29	16	Emprunts et dettes assimilés				0,00
23	Immobilisations en cours				0,00	20	Immobilisations incorporelles				0,00
26	Participat. Et créances rattachées			12 500,00	12 500,00	21	Immobilisations corporelles				0,00
204	Subventions d'équipement versées				0,00	23	Immobilisations en cours				0,00
020	Dépenses imprévues				0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
											0,00
sous-total dépenses réelles		263 507,29	0,00	15 898,00	279 405,29	sous-total recettes réelles		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
						021	Virement de la section de fonctionnement	67 024,96		12 500,00	79 524,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				0,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	114 785,54		3 398,00	118 183,54
041	Opérations patrimoniales				0,00	041	Opérations patrimoniales				0,00
sous-total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	sous-total recettes d'ordre		181 810,50	0,00	15 898,00	197 708,50
001	Déficit d'investissement reporté				0,00	001	Excédent d'investissement reporté	41 696,79			41 696,79
Total :		263 507,29	0,00	15 898,00	279 405,29	Total :		263 507,29	0,00	15 898,00	279 405,29